

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPERTUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 20/09/2021

Séance

27/09/2021

Affichage : 20/09/2021

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept septembre à dix-neuf heures quarante-cinq le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni salle du Conseil Municipal sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

Abs	ARTHUR Caroll	Abs	FIDANZA Ingrid	✓	PAULY Sandrine
✓	BLANCHONG Stéphanie	Abs	FLOURAUD Eric	✓	PIOVESAN Cyril
✓	BLONDEY Luc	✓	HAUTESERRES Angélique	✓	POCO Marie
Abs	BRESSAN Céline	Abs	JOIGNEAUX Christine	✓	TONON Serge
Abs	CONTOUX Georges	✓	LEGOURD Michel	Abs	WEGENER Emilie
✓	DEODATO Jean-Paul	Abs	MARES Marcel	✓	WILLEMOT René-Marc

Ont donné procuration : ARTHUR Caroll à PIOVESAN Cyril, FLOURAUD Eric à GALVANI Christine, MARES Marcel à PAULY Sandrine.

Madame BLANCHONG a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONTRIBUTION ENEDIS – SECTION AH – PARCELLE 36

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant le Permis d'Aménager relatif à la section AH, parcelle 36 située aux abords de la Zone Commerciale et dont la référence est le n° 031 429 20 S 0006 M01.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière réclamée à la Commune, pour une puissance de raccordement globale du projet, de 108 kVa triphasé et d'une longueur totale de 10 mètres et ce, pour un montant total de 3 350.75 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 3 350.75 € H.T.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 02 en date du 18 janvier 2021.

OBJET : TRAVAUX DE PEINTURE GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant la vétusté des peintures de l'école élémentaire, établissement scolaire construit en 1985, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de peinture dans l'enceinte du Groupe Scolaire. Les zones concernées sont une salle de classe, un couloir et un escalier se trouvant dans l'école élémentaire.

Les murs doivent être préparés avant la pose de la peinture, il est nécessaire de reboucher les trous causés par l'usure et remplacer la toile de verre.

Pour ce faire, la proposition financière réalisée par Monsieur RODIN Masimo, peintre installé à MURET – 31 600 – 12 rue de l'Abbé Breuil, pour un montant de 3 385.60 € T.T.C. apparait comme étant la mieux-disante. La surface totale des zones à peindre est de 111 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'offre proposée pour un montant de 3 385.60 € T.T.C.,
- sollicite Monsieur le Président du Conseil Départemental afin d'obtenir une aide financière nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

OBJET : MODIFICATION BUDGETAIRE : COLUMBARIUM [SOCLES ET TAMBOURINS] – DM N° 05

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Considérant l'achat auprès de l'entreprise SAS SANSONE de socles et de tambourins pour le Columbarium de POMPERTUZAT,

Considérant la demande du Trésorier de CASTANET-TOLOSAN d'inscrire la dépense en section d'investissement,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une opération en section d'investissement pour la somme de 9 962.70 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
020 DEPENSES IMPREVUES	9 962.70 €	
D-21316-082021 COLUMBARIUM		9 962.70 €

OBJET : MODIFICATION BUDGETAIRE : MISSION G4 [ETUDE DE SOL] – MAISON DES ASSOCIATIONS – DM N° 07

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant les études de sol réalisées dans le cadre du projet de construction de la Maison des Associations sur la Commune,

En 2018, l'entreprise GFC a réalisé différentes missions et a omis de transmettre la facture de la mission G4 correspondant à la rédaction d'une note technique de l'étude de sol. Cette dernière s'élève à la somme de 1 662 €.

Considérant également le fait que l'opération « Maison des Associations » est encore ouverte,

Il convient d'approvisionner ce programme du montant réclamé par GFC, soit 1 662 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
020 DEPENSES IMPREVUES	1 662.00 €	
D-21318-052015 MAISON DES ASSOCIATIONS		1 662.00 €

OBJET : MODIFICATION BUDGETAIRE : PROVISION POUR ADMISSION EN NON VALEUR – DM N° 08

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques.

Conformément à la demande du Trésorier Payeur il convient de provisionner pour cette année la somme de 220,44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Crédits -	Crédits +	Crédits -	Crédits +
D-022	220.44 €			
D-6817		220.44 €		
INVESTISSEMENT				
R-4912				220.44 €

OBJET : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire de POMPERTUZAT expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Considérant la délibération du 29 juin 1992 supprimant l'exonération de courte durée de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour tous les locaux d'habitation.

Vu l'article 1383 du Code Général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de limiter l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à **40 %** de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
--	-----	--------	----------	-----------

Abs	ARTHUR	Caroll	2 Impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	Procuration à PIOVESAN C.
✓	BLANCHONG	Stéphanie	6 rue Les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
✓	BLONDEY	Luc	7 Impasse des Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
Abs	BRESSAN	Céline	1 rue Valette – Bat D – Apt 511 31450 POMPERTUZAT	
Abs	CONTOUX	Georges	42 ter Avenue du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
✓	DEODATO	J-Paul	5 Impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	
Abs	FIDANZA	Ingrid	9 Impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
Abs	FLOURAUD	Eric	47 rue Les Jardins de Lucie 31450 POMPERTUZAT	Procuration à GALVANI C.
✓	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	HAUTESSERRES	Angélique	2 chemin de l'Escoulier 31450 POMPERTUZAT	
Abs	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
Abs	MARES	Marcel	9 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	Procuration à PAULY S.
✓	PAULY	Sandrine	14 Impasse Le Bellevue 31450 POMPERTUZAT	
✓	PIOVESAN	Cyril	9 chemin du Cammas 31450 POMPERTUZAT	
✓	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
✓	TONON	Serge	15 rue Coustou Valette 31450 POMPERTUZAT	
Abs	WEGENER	Emilie	6 Impasse Les Chênes 31450 POMPERTUZAT	
✓	WILLEMOT	René-Marc	3 résidence Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	